



Acquisition fonds de commerce

Par antoine

bonjour, j'écris ce message dans l'espoir d'avoir quelques renseignements sur ma situation qui perdure.
J'ai fait une offre d'achat sans condition suspensive auprès d'un mandataire judiciaire pour l'acquisition d'un fonds de commerce de débits de boisson et location de chambres meublées en liquidation judiciaire.
Celui-ci a transmis mon offre au juge commissaire.
Le juge commissaire a accepté et j'ai reçu l'ordonnance le 20 septembre 2013.
Cependant, je me suis aperçu entre temps que l'immeuble ou est situé le fonds de commerce devrait être consolidé car il y a des problèmes de structure.
Le bailleur doit faire des travaux mais je ne sais pas quoi et quand, la situation traîne un maximum.
Je me demande comment ils vont me rendre les lieux après travaux, il y eu un procès verbal de constat effectué le 26 février 2014 par un huissier.
La façade devrait être démolie, ainsi que le sol et le plafond..
L'avocat du bailleur ne me dit rien de précis, il veut que je signe l'acte de cession avant d'engager d'éventuels travaux.

Je remercie les personnes qui pourraient me renseigner sur mes droits, je suis désespéré. J'ai n'ai pas les moyens financiers de prendre un avocat.

Cordialement, Antoine